

## **Intervention à la Conférence Sociale**

**– au nom du collectif Alerte**

**7 juillet 2014**

Le collectif Alerte, au nom duquel je m'exprime aujourd'hui, représente 38 associations ou réseaux d'associations engagés dans la solidarité et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est à ce titre que nous avons souhaité être présents à la Conférence Sociale. C'est sous cet angle de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion que j'interviens aujourd'hui.

Succédant à Jean Pisani-Ferry à cette tribune, je prends la liberté de citer le Rapport de France-stratégie sur la France dans dix ans : « le chômage qui perdure depuis plusieurs décennies n'est pas seulement une cause de souffrance. Il est aussi le signe d'un profond dysfonctionnement de nos institutions économiques et sociales dont le coût collectif, direct ou indirect, est immense ». On ne peut mieux dire. Le chômage de masse – de plus en plus de longue durée – est une gangrène pour la société. Il est la matrice principale – même si pas la seule – de l'exclusion et de la pauvreté. Face à ce drame, les français – circonstance aggravante – ne sont pas égaux. Le chômage frappe toutes les catégories sociales, mais certaines beaucoup plus que d'autres : les jeunes, les seniors, les handicapés, les personnes non diplômées... La France doit alors lutter contre le sentiment de plus en plus ressenti par la population d'une société à deux vitesses, sans dynamique collective, marquée par la peur

de l'autre qui est avant tout la peur du déclassement. Ce sentiment tarabuste sa cohésion sociale et a des impacts forts sur son développement économique. Il remet en cause son avenir et brouille l'idée d'une progression à 10 ans.

- **Les jeunes** désespèrent socialement : 15% des 18-25 ans n'ont ni emploi, ni formation, ni ressources ; près d'1 jeune sur 4 est au chômage, 25% des personnes dans les structures d'hébergement sont des jeunes – c'est nouveau.
- **La perte d'emploi** fait peser de vrais risques d'exclusion sur les personnes les plus fragiles. En 2013, 54% des problèmes de logement, le plus souvent débouchant sur l'expulsion, relevés par la Fondation Abbé Pierre trouvaient leur origine dans une dégradation de la situation d'emploi des personnes. En outre pour payer leur loyer avec des revenus en baisse, les personnes se privent sur d'autres postes budgétaires : 44% des foyers recensés par la Fondation Abbé Pierre rognent sur leur alimentation, 19% sur les frais médicaux. La santé interagit avec le chômage de longue durée entraînant les personnes dans de véritables spirales de difficultés. Ces phénomènes sont évidemment amplifiés par la précarisation croissante des emplois qui introduit un élément de déstabilisation supplémentaire.

- **Le chômage de longue durée** prend une ampleur dramatique : il touche deux des cinq millions de personnes recensées hors de l'emploi - 1, 1 millions de demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 2 ans à pôle emploi, plus de 2 fois plus qu'en 2007. Le chômage de longue durée est celui qui conduit sur la pente de l'exclusion. Au-delà, bien sûr, de l'effet d'appauvrissement financier, il se traduit pour les personnes touchées par une perte de compétence, par une perte d'aptitude à l'emploi – d'employabilité selon le langage moderne -, par une perte de l'estime de soi et la désespérance. Pour les jeunes, il est un scandale - Pour les seniors, il est souvent irrémédiable - Pour les handicapés, c'est la double peine. Il s'accompagne beaucoup trop rarement d'une formation. Les structures de l'insertion par l'activité économique ne peuvent seules faire face à ce phénomène de masse. C'est le pacte républicain qui se rompt ici sur l'écueil du chômage de longue durée et de l'éloignement très souvent sans retour de l'emploi.
- **Il est nécessaire d'agir.** Pour des raisons de justice sociale, de cohésion, de capacité à vivre ensemble. Mais aussi d'efficacité économique. Qui a calculé le « coût immense » évoqué par le rapport de France Stratégie ? Un salarié bien formé qui peut se loger décemment, se nourrir, se soigner, plus confiant dans le système de protection sociale et sa

capacité à retrouver rapidement un emploi s'il perd le sien, c'est une valeur ajoutée pour la société. **L'investissement pour l'emploi et la solidarité est un investissement productif pour la société toute entière.**

Nous devons construire un modèle de société réellement soutenable, créant un cercle vertueux entre croissance économique, lutte contre les inégalités et contre la précarité sous toutes ces formes.

Au nom du Collectif Alerte, je voudrais vous proposer des **pistes d'action**. Il y a une urgence à laquelle il faut répondre, par un engagement vigoureux de tous. Les Pouvoirs Publics, bien sûr – l'Etat et les collectivités territoriales -, les partenaires sociaux – entreprises et organisations syndicales -, les personnes vivant ces situations d'exclusion de l'emploi, le mouvement associatif engagé dans leur accompagnement ; **nous avons tous à prendre nos responsabilités.**

Dans ce cadre, nous proposons que la Conférence Sociale lance la négociation **d'un accord national interprofessionnel sur le chômage de longue durée et les personnes éloignées de l'emploi**

Cet accord, nous souhaitons qu'il se fixe **trois objectifs** que les pouvoirs publics – l'État et les Collectivités territoriales – devront également prendre en charge :

- ✓ Favoriser le retour à l'emploi

- ✓ Prendre des moyens spécifiques pour les jeunes
- ✓ Soutenir les démarches de création d'emplois

### **1<sup>er</sup> – Favoriser le retour à l'Emploi**

- L'accès à la **formation professionnelle** pour les chômeurs de longue durée est une priorité. Il s'inscrit dans un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Le compte personnel de formation, prévu dans la loi de février 2014 doit faire l'objet d'un abondement spécifique pour les précaires et les chômeurs de longue durée ; sinon, ils en seront de fait, exclus. Nous demandons par ailleurs que les chômeurs de longue durée disposent d'un véritable accès aux structures et aux dispositifs de la formation professionnelle. Si un tel accès n'est pas organisé, clairement défini, il est clair qu'ils continueront à ne pas être considérés comme prioritaires et n'accéderont pas à ces structures et à ces dispositifs.
- Nous avons noté avec intérêt l'idée exprimée dans le rapport de l'Association FACE et reprise par le Président de la République sur **l'accès des chômeurs de longue durée** et des personnes éloignées de l'emploi à **l'apprentissage**, quel que soit leur âge. C'est un moyen de reprendre contact avec l'entreprise. Cette mesure intéressante devra

être financée pour être effective et assurer une rémunération décente des apprentis.

- **Le développement des contrats aidés** dans le secteur marchand crée des effets d'aubaine. Nous le savons ; mais nous savons aussi que les effets peuvent être maîtrisés en réservant ces contrats aidés à l'emploi de personnes très éloignées de l'emploi – y compris les personnes handicapées – et en assortissant ces contrats d'obligations de formation professionnelle et surtout d'accompagnement dans l'entreprise, nécessaires pour réussir leur insertion.
- Les associations d'insertion, les associations de personnes handicapées, des entreprises – notamment celles regroupées dans les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification – les GEIQ – ont conçu **des mécanismes de retour à l'emploi, pertinents** ; ils associent travail, accompagnement socioprofessionnel et formation. Ces expériences sont cependant trop peu connues, insuffisamment intégrées dans les politiques d'emploi et de développement économique. Elles doivent être développées ; elles doivent essaimer. L'Accord National Interprofessionnel peut y aider, comme l'appui des collectivités publiques concernées.

Périodes d'immersion, alternance, accompagnement dans l'emploi et, même aide à la définition des besoins de recrutement des PME sont autant des moyens d'action utilisés avec succès qui sécurisent le parcours professionnel des personnes dans l'entreprise – car c'est bien dans l'entreprise et pas en dehors que se fera l'insertion. Dans le cadre du Pacte de Responsabilité, **nous proposons que les entreprises et les branches professionnelles prennent des engagements** à l'égard des chômeurs de longue durée en matière d'alternance, de formation professionnelle, de stages et, - pourquoi pas ? - d'embauches. Les associations qui accueillent ces personnes et les structures de l'insertion sont prêtes à les accompagner pour faciliter cet accès aux entreprises.

- **Les achats publics, comme privés responsables** représentent un autre levier participant à cette intégration des personnes sans emploi. En particulier il faut augmenter le volume de clauses sociales dans les marchés publics (actuellement seulement 4% des achats publics sont concernés) pour que les structures d'insertion puissent y avoir accès ; les entreprises elles-mêmes peuvent être incitées à jouer le jeu de l'achat responsable, donnant une place aux structures d'insertion, par exemple à travers la sous-traitance, par exemple.

- Tout doit être mis en œuvre pour assurer **la fluidité du parcours de l'insertion vers l'emploi de droit commun**, en assurant une relation plus étroite, plus coordonnée entre les structures de l'insertion et les entreprises de droit commun, en facilitant pour l'entreprise et pour la personne concernée la transition vers l'emploi normal qui prendra souvent du temps. Il faut faire sauter ce « plafond de verre » sur lequel butent ceux qui font l'effort de s'insérer mais ne peuvent accomplir le dernier pas parce qu'en fait, au sens propre du terme, ils n'ont pas accès à l'entreprise ; c'est une responsabilité collective.
- **2<sup>ème</sup> – Prendre des mesures spécifiques pour les jeunes**
  - **L'accès à l'éducation et à la formation des jeunes** a un impact décisif sur leur capacité à accéder à l'emploi. Il n'est plus possible de rester dans un système d'acquisition de droits à la formation liés au statut dans l'emploi. J'ai évoqué tout à l'heure la nécessité d'un abondement spécifique du compte personnel formation, en particulier pour les jeunes chômeurs.
  - Plus globalement, il faut s'inscrire dans la perspective d'un **droit à l'éducation-formation tout au long de la vie**. Ce droit – qui peut se concrétiser par un capital d'années d'études, initiales ou continues – doit, pour les jeunes, s'accompagner de ressources pour qu'ils



puissent faire le choix, après 18 ans, de la formation même s'ils n'ont pas de soutien familial.

La multiplication des dispositifs jeunes ne résout que très partiellement ce problème. La **garantie jeunes** est pour nous une première étape. Ciblée sur les jeunes en grande difficulté, elle apporte formation et ressources ; elle doit être associée à un véritable accompagnement social et professionnel. Ce dispositif devra être dans l'avenir, étendu pour devenir progressivement un droit, assorti, bien sûr, de devoirs pour le jeune.

- Enfin, dans ce chapitre, je souhaite dire un mot de **l'apprentissage et des formations en alternance**. La baisse des contrats en 2013, le début décevant de 2014 sont très préoccupants. L'apprentissage est un parcours efficace vers l'emploi des jeunes ; il assure une concordance entre l'offre et la demande de compétences ; il est essentiel que les différents acteurs ; entreprises et branches, partenaires sociaux, organismes spécialisés, Éducation Nationale, collectivités territoriales, État coordonnent leurs efforts pour donner une nouvelle dynamique à travers un **programme national pour l'apprentissage et l'alternance**. C'est, pour moi, un sujet majeur pour la Conférence Sociale.

- **3<sup>ème</sup> – Soutenir les démarches de création d’emplois**

Nous ne pouvons pas être que défensifs et prendre le nombre d’emplois comme une donnée sur laquelle nous ne serions pas en mesure d’agir. Certes le niveau de l’emploi est lié d’abord à la croissance économique. Mais il y a aussi – de nombreux exemples le montrent – capacité à générer des emplois liés à des besoins non couverts, parfois non identifiés. Ces emplois sont souvent des emplois accessibles aux personnes éloignées justement... de l’emploi.

- **Services aux personnes âgées** ou prise en charge des **enfants en bas âge ; emplois verts** liés à la prévention et au traitement des déchets ou à l’efficacité énergétique et à la réhabilitation des bâtiments... La liste peut être longue. **L’économie Sociale et Solidaire** – désormais bien reconnue par la loi – place l’activité et la création d’emplois au cœur de son projet. Cette économie doit être soutenue, son équilibre financier assuré, pour compenser sa moins bonne capacité à lever des fonds du fait de la faible rémunération du capital qu’elle pratique. Une vraie place doit lui être faite, en complémentarité avec l’économie lucrative, en veillant à lui conserver les moyens nécessaires et ne pas l’astreindre à des charges auxquelles elle n’est pas actuellement assujettie.

- Des **initiatives innovantes** ont été prises dans cette dynamique de créations d'emploi par les entreprises – j'ai évoqué les GEIQ (groupements d'employeurs par l'insertion et la qualification) mais aussi par le secteur associatif et l'ESS en liaison avec les entreprises. Ainsi, la **médiation active** permet en partenariat avec les branches de travailler sur l'identification de besoins en recrutement des entreprises et la mise en relations avec des candidats qui seront accompagnés dans l'emploi ; le développement **des pôles territoriaux de coopération économique** (PCTE) qui ont fait l'objet d'un appel à projet national a enclenché une dynamique collective de création d'activité, réunissant le secteur lucratif et le secteur non lucratif autour d'un objectif : la création d'emplois. Nous proposons un nouvel appel à projets sur ce thème. De nombreuses expérimentations ont été engagées par Emmaüs, ATD Quart Monde, Transfert, Coorace ou Secours Catholique et bien d'autres. Il est essentiel que ces initiatives qui sont autant d'expériences puissent là aussi être évaluées puis valorisées et étendues, développées à partir d'une évaluation commune des résultats déjà obtenus et des propositions qui en découlent.

\*\*\*\*\*

Pour lutter contre le chômage de longue durée, pour ramener à l'emploi les personnes qui en sont éloignées, c'est **un véritable sursaut de la collectivité nationale** dont nous avons besoin. **Il peut constituer un grand projet pour notre pays** qui se rassemblerait sur de tels objectifs. Il ne concerne bien sûr, pas que les partenaires sociaux mais les pouvoirs publics à tous les niveaux - collectivités territoriales, État - et toutes les forces vives. **Mais un accord national interprofessionnel sur le chômage de longue durée peut créer la dynamique nécessaire** pour la mise en mouvement de tous les acteurs. Nous souhaitons que la Conférence Sociale se saisisse de cet enjeu pour engager cette mise en mouvement décisive pour des millions de nos concitoyens.